



Résidence La Sousto

64 chemin des Violettes – 84150 VIOLES

Tél. 04 90 70 99 00

Sousto-violes@ehpad-sedna.fr

Tarifs applicables à partir du 01/01/2021

2021 - Tarifs afférents aux prestations Hébergement – Tarif Socle*

* au titre du décret n° 2015-1868, le Tarif Socle comprend les prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation de la vie sociale.

Chambres individuelles

Essentielle	71€ / jour	Chambres 113 à 118
Confort	79.50€ / jour	Chambres 01 - 03 - 04 - 06- 07- 08 - 10 - 11 - 13
Confort avec balcon	81.50€ / jour	Chambres 02 - 05 – 09 - 12 - 119
Studio individuel avec balcon	86€ / jour	Studios 001 à 002 – 006 à 007 – 009 – 011 – 012 - 101 à 107 - 109 à 112 – 201 à 203
Suite Montmirail climatisée	92€ / jour	Studios 204 - 205 - 207- 208-003-005

Chambres doubles

Studio pour un couple (par personne)	66€ / jour	Studios 004 – 008 – 010 – 108 – 206
--------------------------------------	------------	-------------------------------------

Tarifs spécifiques

Chambre individuelle + de 60 ans	56€ / jour
Chambre double + de 60 ans	54.50 €/ jour

Tarifs afférents à la Dépendance* - Arrêté du 21/12/2020

GIR 1 et 2	20.11 € / jour
GIR 3 et 4	12.76 € / jour
GIR 5 et 6	5.41 € / jour

* Le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil Départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le GIR 5-6 est toujours à la charge du résident.

Tarifs afférents aux services optionnels à la carte (non compris dans le tarif socle)

Coiffeur	Voir tarifs affichés
Pédicure	Voir tarifs affichés
Tarification à la minute	Voir tarifs affichés
Le repas invité adulte	9.90 € / repas
Supplément repas en chambre pour convenance personnelle	4.00 € / jour

Réservation et admission

Le dépôt de garantie sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement).

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur.

En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables à la restauration et à l'hôtellerie 4.87 € TTC
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant au forfait journalier soit 20 € TTC dans un service de médecine ou de chirurgie et 15 € TTC dans un service de psychiatrie